

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2025

<b>DELIBERATION N°CP2025- 12/9/27 DOSSIER N°7242</b>	<b>PLAN DÉPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITÉ SANTÉ "AVEC NOUS, DITES 23...!"</b>
--	--

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX  
Marinette JOUANNETAUD à Mary-Line GEOFFRE  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER  
Isabelle PENICAUD à Philippe BAYOL  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Jérémie SAUTY à Laurent DAULNY

Absent(s) - excusé(s) :

Eric BODEAU, Hélène FAIVRE, Jean-Jacques LOZACH, Nicolas SIMONNET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

### OBJET : PLAN DÉPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITÉ SANTÉ "AVEC NOUS, DITES 23...!"



### La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU les délibérations n°CD2020-02/2/22 de l'Assemblée Départementale du 7/02/2020 adoptant le plan d'accompagnement à l'installation et à l'exercice de professionnels de santé et n°CD2020-06/2/20 de l'Assemblée Départementale du 26/06/2020 intégrant le dispositif dans le règlement départemental des aides ;*

VU la délibération n°CD2024-10/3/1 de l'Assemblée Départementale du 11/10/2024 approuvant le plan d'action et le nouveau règlement d'aides du Plan Départemental d'Attractivité Santé (PDAS) « Avec nous, dites 23... ! » qui se substitue au plan Santé « Dites 23... ! » ;

VU les délibérations n°CD2025-03/3/12 de l'Assemblée Départementale du 07/03/2025 et n°CD2025-07/3/29 de l'Assemblée Départementale du 04/07/2025 approuvant les ajustements et les modifications du guide des aides et adoptant les conventions attributives d'aides du PDAS ;

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2025-12/9/27 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**



- d'accorder au bénéficiaire ci-dessous, l'aide liée aux frais de stage, dans le cadre du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites 23... ! » ;

BÉNÉFICIAIRE	SPÉCIALITÉ DATE ET LIEU DU STAGE	AIDE ACCORDÉE
M. F.	<b>Orthophonie</b> ILFOMER (Limoges) 3 <sup>e</sup> année stage du 27 au 31 octobre 2025 CRRF André Lalande Noth	<b>Aide au stage</b> Hébergement (300 €/mois) 5 jours <b>soit 48,35 €</b>
<b>Total Aide au stage</b>		<b>48,35 €</b>

Une annexe confidentielle reprenant le bénéficiaire est jointe à la présente délibération.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention attributive relative d'aide liée aux frais de stage, dans le cadre du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites.. 23 ! ».

Dit que la somme nécessaire sera imputée au Budget départemental, au Chapitre 65, Article 65188, Fonction 418 (fonctionnement).

S'est abstenu :  
 M. Patrice FILLOUX

**Adopté : 25 pour - 0 contre - 1 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
 Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**

